

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF730

présenté par
M. William, M. Califer et M. Baptiste

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	25 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	25 000
TOTAUX	25 000	25 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le déploiement du dispositif Guid’asso à la Martinique cette année ne s'accompagne pas du financement nécessaire pour parvenir à l'objectif défini. Seulement 12 postes FONJEP y sont dédiés (7 164 €/poste/an). Cela est insuffisant pour accompagner un dispositif d’information qui se veut gratuit et structuré sur l'ensemble du maillage territorial.

Aussi, afin de permettre un déploiement cohérent du dispositif Guid'asso, il est proposé d'abonder le FDVA de 25.000 € au titre de l'année 2025, afin de conférer au réseau les moyens de son ambition.

Le présent amendement vient abonder de 25.000 € l'action 01 "Développement de la vie associative" du programme 163 "Jeunesse et vie associative" en imputant la somme de 25.000 € au sein de l'action 02 « Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques» du programme 350 "Jeux olympiques et paralympiques 2024".